Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026094-DE

**COMMUNE D'ARCHAMPS** **DE2026094**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n° DE2026094**

Le sept octobre deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 02 octobre 2026

**Présents :** David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, Benoît HALILAJ, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Philippe BAUDRION.

**Absents excusés :** Anaïs FRANCESCHI, Nicole GOUJON, François CATHERINET, Nicolas BONCI, Cyril KHAROUA.

**Secrétaire de séance :** Benoit HALILAJ.

**Pouvoirs :**

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- François CATHERINET a donné pouvoir à Véronique MAGNIN,
- Nicolas BONCI a donné pouvoir à Manuel RITLEWSKI
- Cyril KHAOURA a donné pouvoir à Anne RIESEN.

**ORIO route de Chosal – Garantie d'emprunt pour la construction de 7 Logements Locatifs Social**

**VU** le rapport établi par Monsieur le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 2305 du Code civil ;

**VU** le Contrat de Prêt N°193520 en annexe signé entre HALPADES S.A. D'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et consignations,

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 869 302,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** les dispositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026094-DE

- **Article 1 :**

L'assemblée délibérante de COMMUNE D' ARCHAMPS accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 869 302,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques

- **Article 2 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Article 3 :**

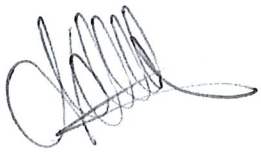
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoit HALILAJ



Le Maire

David ZAMOFING




Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :